



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 26 juin 2013 -

Katrin JADIN interrogeait ce mercredi la Ministre de l'Emploi sur le statut des artistes : elle salue la volonté du gouvernement de vouloir prendre ce dossier à bras-le-corps.

La Députée fédérale avançait une hypothèse pour expliquer les problèmes rencontrés en matière de législation sociale et du chômage pour les artistes : le manque de clarté des lois. La Ministre a fait la même constatation, et s'attaque au problème.

Depuis 2002, de nouvelles mesures renforcent la sécurité sociale des artistes. Mais, constatant des abus, l'ONEM avait décidé d'appliquer des mesures de contrôles plus strictes. Ce qui, à son tour, avait été mal reçu par les artistes, qui dénonçaient une précarisation de leurs professions.

Selon Katrin JADIN, la solution était de clarifier les critères du statut social des artistes, de leur accès au chômage, ainsi que les contrôles qui pouvaient être ferme en la matière. Dans sa réponse à la question parlementaire de la Députée, la Ministre DE CONINCK a déclaré partager cette opinion. La législation contiendrait notamment une description trop imprécise, et donc problématique, de la prestation artistique.

Katrin JADIN se réjouit de cette concordance des points de vue, mais aussi du travail qui a été entamé : la Ministre de l'Emploi a ainsi annoncé avoir préparé avec l'ONEM une proposition concernant le volet chômage du dossier, tandis que sa collègue, la Ministre des Affaires sociales Laurette ONKELINX, a fait de même concernant le volet social, en collaboration avec le Conseil National du Travail. Ces deux exercices ayant été clôturés, la prochaine étape consistera à réunir les deux groupes de travail pour s'assurer d'une cohérence entre les deux propositions.

La Ministre a conclu en déclarant que ce dossier serait au centre de ses priorités après le 8 juillet, date à laquelle la réforme des statuts ouvrier et employé doit être adoptée.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02